

# Du rififi

## dans l'édition scientifique

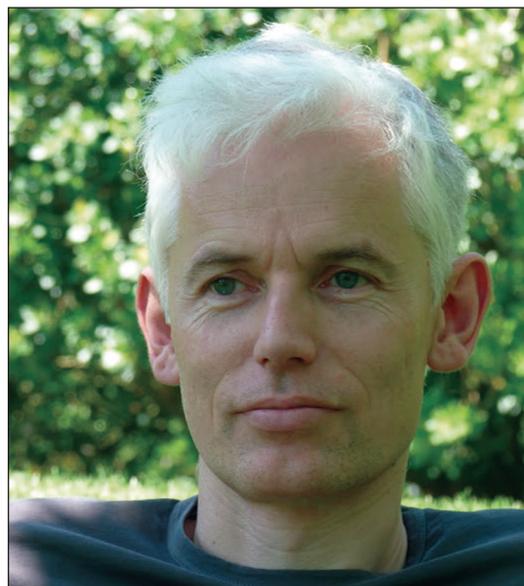
*En cette période de crise, les chercheurs déplorent que les pouvoirs publics paient trois fois la note de la recherche : les auteurs d'articles sont fonctionnaires publics, les évaluateurs aussi, et les bibliothèques universitaires paient un prix exorbitant pour les abonnements.*

Le monde de l'édition scientifique est en ébullition, et la tempête a été déchaînée par un mathématicien. En janvier 2012, en effet, le mathématicien britannique Sir William Timothy Gowers (médaille Fields 1998) publie dans son *blog* un billet, *Elsevier, ma part dans sa chute*, en référence à la société anglo-néerlandaise Elsevier (et, accessoirement, en référence explicitement revendiquée au livre de 1971 du résistant et acteur Mike Spilligan, *Adolf Hitler: My Part in His Downfall*). Elsevier est le plus gros éditeur scientifique au monde. Créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il a racheté nombre d'éditeurs de par le monde. L'effet de concentration lié à la mondialisation de l'économie, accélérée depuis 1995, a en effet assuré une situation d'oligopole au profit des plus gros, Springer, Wolters Kluwer, Thomson Reuters, Taylor & Francis, Elsevier... Ce dernier est loin de la chute, avec 30% de bénéfice net, soit 1,4 milliard de livres sterling de profit. Mais il se pourrait que le boulet ne passe pas loin – et que l'avenir ne soit plus aussi rose.

### + Un modèle économique délirant !

Gowers a lancé une pétition sur Internet, *The Cost of Knowledge* (le coût de la connaissance). C'est là aussi une référence au portail de l'un des éditeurs, *The Web of Knowledge* (Thomson Reuters). Cette pétition dénonce :

- 1°) les prix exorbitants d'abonnement aux revues scientifiques,
- 2°) les pratiques commerciales de « bundling » (*bouquet* est le terme commercial utilisé par les éditeurs scientifiques français),



Sir William Timothy Gowers.

3°) le support des lobbys d'éditeurs aux projets de loi du Congrès américain SOPA (*Stop Online Piracy Act*), PIPA et Research Works Act (Loi sur les travaux de recherche).

Foin des théories, voyons des exemples concrets. Olivier Legendre, dans le *blog* de la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand, indique qu'en 2004 le chiffre d'affaires « de référence » avec Elsevier était de 280 000 € (plus 20 000 € d'accès à la plateforme Science Direct d'Elsevier: gestion des abonnements, des mots de passe, des accès externes, etc.). En 2011, il était de 360 000 € (plus 65 000 € d'accès) : soit une augmentation de plus de 40% en sept ans ! Soit une augmentation d'environ 6,5 % annuels de 2005 à 2007, de 6 % entre 2007 et 2010, et de 4 % pour la période 2011–2013 (les négociations successives, de plus en plus serrées, ont permis de contracter peu à peu l'inflation annuelle des prix). Très lentement, Elsevier lâche du lest, mais sur des montants et des augmentations annuelles déjà fort élevés.

L'abonnement à une revue mathématique réputée dans la hiérarchie (revue « de rang A » selon l'Aeres, à fort « facteur d'impact »), comme le *Journal of Algebra*, coûte 8 000 € par an : c'est assurément plus cher que l'abonnement à votre hebdomadaire

ou votre quotidien. La revue médicale *Mayo Clinic Proceedings* est passée d'un abonnement annuel de 180 € en 2011 à un abonnement annuel de 550 € (papier) ou 1 080 € (Internet) lorsqu'en 2012 elle est « passée aux mains d'Elsevier » (c'est-à-dire depuis que son comité éditorial en a cédé la gestion). Outre-Atlantique, le Conseil consultatif de la bibliothèque d'Harvard a émis à l'intention de ses deux mille enseignants-chercheurs en avril un avertissement selon lequel « *le coût des abonnements aux revues majeures ne peut plus être supporté* », faisant état d'une augmentation de 145 % en six ans pour l'accès électronique à deux des principaux éditeurs, et d'un budget annuel total de 18 M \$ pour les seules revues scientifiques !

Le deuxième point concerne les pratiques commerciales, et explique aussi les budgets importants. Les contrats sont pluriannuels, avec des augmentations automatiques de 4 à 6 % par an, comme on l'a vu. Certains titres d'abonnement sont arbitrairement inclus dans le bouquet par l'éditeur, avec leur coût correspondant – alors même que la bibliothèque n'en pas besoin. Demander à retirer un titre d'un bouquet n'est pas possible (ou se fait à très faibles économies, après négociation), alors que l'ajout d'un titre se fait, lui, au prix fort. Les bibliothécaires sont déresponsabilisés dans leur gestion de budget : demander à un chercheur qui est le seul à désirer telle revue s'il en a vraiment besoin n'a plus grand sens dans ce contexte. En pratique, le chiffre d'affaires dit « de référence », celui des revues servies en 2003, a été *sanctuarisé* et ne peut être modifié qu'à la hausse, toutes choses égales par ailleurs (hors nouvelles revues entrant dans le giron d'un des grands éditeurs oligopolistiques). Voilà comment une entreprise se crée une rente de situation ! Un modèle économique complètement délirant.

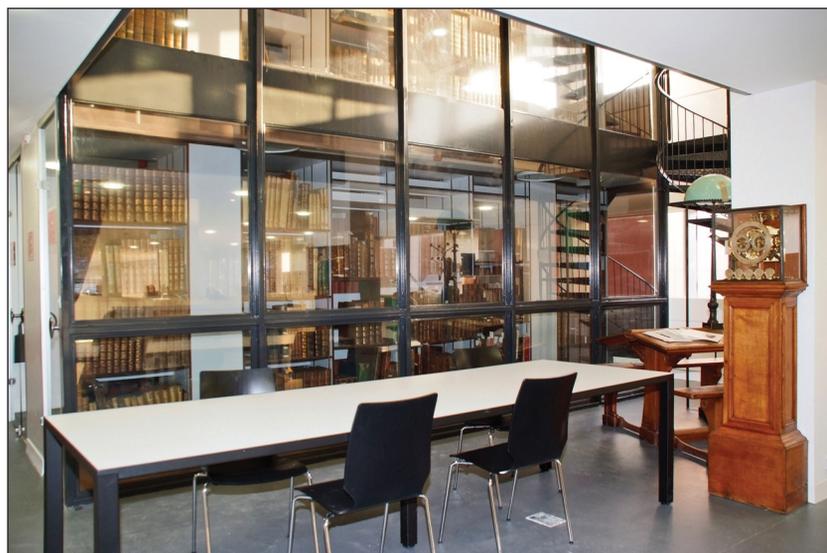
Le troisième point dénoncé par Gowers concerne un amendement susceptible de revenir sur un élément important du Consolidated Appropriation Act (2008). Cette loi prise sous administration Bush stipule que le NIH (National Institutes of Health) doit faire en sorte que les articles scientifiques se rapportant à des projets qu'il soutient soient en libre accès au plus tard douze mois après leur publication dans une revue. Les lobbys d'éditeurs, notamment l'Association of American Publishers, n'ont cessé de vouloir faire abroger cette loi, au point de présenter fin 2011, par deux représentants, l'un démocrate et l'autre républicain, le Research Works Act. À l'inverse, en Grande-Bretagne, le ministre de la Recherche conservateur David Willetts a indiqué fin 2011 qu'il établirait des lois d'accès libre à la recherche financée sur fonds publics.



#### + Les contraintes de l'administration de la recherche

Cette réaction de la communauté scientifique contre les éditeurs scientifiques n'est pas nouvelle : le début d'une prise de conscience collective peut être daté, lors de la déclaration de Berlin en 2003 signée par les institutions scientifiques pour le libre accès à la connaissance (voire même dès l'initiative de Budapest de 2001, lancée avec le soutien de la fondation Georges-Soros).

Il faut cependant reconnaître une part de responsabilité au monde public de la recherche, voire aux chercheurs eux-mêmes, dans l'état de fait actuel. Côté public, les institutions ou comités informels de scientifiques qui dirigeaient et publiaient une revue n'ont plus eu les moyens de le faire (restrictions budgétaires sur le secrétariat, sur les frais d'impression...) : les éditeurs commerciaux leur ont proposé un service clefs en mains – organisation du *reviewing*, de la mise en page. Dans un monde où les chercheurs se plaignent de ne pouvoir plus consacrer de temps à la recherche, et de remplir de plus en plus de missions administratives, ces offres se sont trouvées bienvenues. L'Académie des sciences, réticente à renouveler son contrat avec Elsevier, l'a pourtant fait : il vous en coûtera 850 € annuels pour vous abonner (en mathématiques uniquement) à ses *Comptes-Rendus*, alors qu'Arago les avait créés en 1835 pour le libre accès de tous à la connaissance scientifique... À l'inverse, les mathématiciens membres du comité éditorial de la fameuse revue *Topology* (London Mathematical Society) ont tous démissionné en 2006 suite à une querelle avec Elsevier sur les prix. La revue a cessé d'exister sous ce titre et a été immédiatement remplacée par le *Journal of Topology*, édité à plus bas coût d'abonnement par Oxford University Press.



**Bibliothèque centrale de l'École Polytechnique à Palaiseau (91).**

Le système de compétition internationale de la recherche et des classements de Shanghai, assimilable à une *mondialisation* de l'enseignement supérieur, a ses effets pervers aussi, comme une forme de surenchère sur la mise en valeur de certaines revues phares : c'est le *star-system* appliqué à l'édition, même scientifique. Les éditeurs privés se lovent à merveille dans ce système, en proposant ces revues phares au prix fort (on trouve une revue à 18 700 € annuels au catalogue d'Elsevier), et en les liant (*bundling*) avec des revues mineures voire peu scientifiques. Il y a depuis cinq ans une croissance exceptionnelle du nombre d'articles scientifiques, conséquence de la course au nombre (« *publish or perish* »). Une situation proprement ubuesque s'est installée, où les pouvoirs publics paient trois fois la note : les chercheurs, auteurs d'articles, sont fonctionnaires publics ; les *reviewers* aussi, et l'on sait que leur travail est partie déterminante de la démarche scientifique pour un article de qualité ; enfin les bibliothèques universitaires paient le prix fort pour les abonnements. C'est un modèle unique : on fait payer un prix exorbitant aux chercheurs pour qu'ils puissent se procurer les revues dans lesquelles ils publient !

Le numérique est venu comme une pastèque sur le gâteau. En mathématiques par exemple, à une époque où tous les chercheurs tapent eux-mêmes leurs formules dans des logiciels appropriés (comme LaTeX), le travail des éditeurs est nettement moins important ; et bien évidemment les frais de diffusion postale ont disparu. D'un autre côté, le chercheur est devenu totalement dépendant d'Internet et des facilités qu'il procure. Les éditeurs ont alors eu beau jeu de dire qu'ils organisent l'accès Internet à travers leurs portails (ScienceDirect, Springer Link, The Web of Knowledge...) : gestion évidemment scrupuleuse des mots de passe, moteur de recherche dans un corpus toujours plus étendu,

services toujours plus personnalisés (rubrique « mes articles »)...

À tel point qu'une bibliothèque se trouve parfois fort dépourvue quand elle cesse un abonnement mais veut conserver ses numéros électroniques : pendant un moment, cela n'a même pas été possible, car la rupture d'un abonnement impliquait la fin de l'accès aux numéros, même ceux de la période d'abonnement ! (Les éditeurs oligopolistiques prenaient bien garde de préciser que ce qu'ils vendent, c'est l'*accès annuel* au bouquet, non l'accès pérenne et encore moins le bouquet lui-même !) Il semblerait que cette pratique léonine ait cessé dans les contrats actuels, mais l'accès à ces numéros d'une revue « désabonnée » ne se fait plus *via* le portail de l'éditeur : plusieurs institutions publiques (en France, l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur) sont en train de réaliser des portails et bases de données assurant la possession pérenne des articles que les chercheurs ont produits, relus et auxquels ils ont accédé à prix d'or pendant un an... À charge pour ces institutions de prévoir les infrastructures informatiques nécessaires pour cette conservation, ce qui ajoute un quatrième poste de coût aux trois précédents décrits précédemment !

Il est donc nécessaire de replacer dans ce contexte ce que certains, suite à l'initiative de Gowers, ont qualifié en 2012 de « Printemps académique » (en référence aux révolutions des « Printemps arabes »). Contexte assez difficile depuis la période 2003–2004, matinée d'une certaine schizophrénie du côté des institutions publiques de recherche, voire des stratégies de chercheurs eux-mêmes. Côté privé, s'est installé un oligopole de fait, sur la base des usages Internet – à cet égard on peut comparer les positions prises par Elsevier ou par Google : l'un est à la recherche documentaire d'articles scientifiques ce que l'autre est à la recherche sur Internet... sauf que Google n'est pas payant et Elsevier très cher.

Le sujet, on le voit, est très politique : certains gouvernements, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, en ont pris conscience. En France, où pourtant maintes « *lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires* » (Montesquieu), aucune réflexion législative ne semble avoir eu lieu pour l'instant : l'Agence nationale de la recherche s'est contentée de publier en 2008 une incitation aux chercheurs à publier en archives ouvertes. Le *buzz* autour de l'initiative de Gowers permettra-t-il à ce « Printemps des chercheurs » mondial de déboucher sur une véritable révolution dans l'édition scientifique ? Qu'elle soit de velours ou d'œillelets, elle est vivement souhaitable.

□— A. M.